

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, lundi le 7 novembre 2011 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Marthe Garneau

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques, Steve Lambert, Pierre Lavigne, Gilles Vallières et sous la présidence de Daniel Lafond, maire.

Absence(s) :

Nombre de citoyens : 9

Est également présent M. Mario Picotin, Directeur général/Secr.-trésorier.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Prière**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
 - a) Rapport du maire
 - b) Déclarations d'intérêts pécuniaires 2012
 - c) Maire suppléant – Nominations **(reporté)**
 - d) Rapport du maire 2010-2011-2012
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal - Adoption**
 - a) Procès-verbal du 3 octobre 2011 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
 - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2011
 - b) Taxe de non-résidents
 - b.1) Remboursement
 - c) Aide aux familles – Couches de coton
 - c.1) Remboursement
 - d) Indicateurs de gestion 2010 – Dépôt
 - e) Recyc-Québec – Audit/rapport; dépôt
- 7) **Dossiers municipaux**
 - a) Comité du personnel
 - a.1) L. Gervais – Confirmation d'embauche
 - b) Coop de solidarité santé Robert-Verrier **(reporté)**
 - c) Formations - Autorisations
 - c.1) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Formation sur l'éthique; rappel
 - c.2) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Formation sur la tarification; autorisation

- c.3) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
– Formation sur la sélection des fournisseurs; autorisation
 - d) Carte électorale - Réforme; appui
 - e) Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Adhésion 2012
 - f) Pluies du 28/08/2011 - Réclamations; bilan
 - g) Domaine de l'Érablière – Patinoire
 - h) Commission scolaire des Chênes – Plan triennal 2012-2015;
dépôt
 - i) Tourisme Centre-du-Québec – Adhésion 2012
 - j) Commission scolaire des Chênes – Nouvelle école; suivi
(reporté)
 - k) Véhicules lourds – Comité de citoyens; orientations
 - l) Municipalité Sainte-Justine-de-Newton – Demande d'appui
 - m) Fondation Sainte-Croix/Hériot – Cocktail-bénéfice
- 8) Règlements municipaux**
- a) Règl. # 229-19 – Article 2.3.3.2/modification; avis de motion
 - b) Règl. # 230-161.1 – Vente-débarras et fossés de rue; modification
 - b.1) Projet **(reporté)**
 - b.2) Avis de motion
 - c) Règl. # 231-10 – Fossés de rue/modification; avis de motion
 - d) Règl. # 400-1 – Cours d'eau Norbert-Allie; branches # 1 et
2/article 2; avis de motion
 - e) Règl. # 407 – Aqueduc-égout/réserve financière; adoption
 - f) Règl. # 409 – Code d'éthique et de déontologie; adoption
 - g) Règl. # 410 – Travaux publics/tarifcation; adoption
- 9) Urbanisme – Dossiers**
- a) Permis de construction – Octobre 2011
 - b) MRC de Drummond – Schéma d'aménagement; demande de
modification
- 10) Urbanisme – PIIA**
- a) C. Albert - 50 Saint-Damase; bâtiment accessoire
 - b) Règl. # 321-2 – PIIA; article 3.2.1/modification; avis de motion
- 11) Travaux publics**
- a) Comité des travaux publics (31/10/2011)
 - a.1) Club de motoneige ARDAD - Autorisation
 - a.2) Usine de filtration – Fournisseur d'hypochlorite de sodium
(reporté)
 - a.3) Véhicules incendie et travaux publics – Entretien
mécanique
 - a.4) Citernes incendie - Récupération
 - a.5) Route Houle - Ponceau; remplacement
 - b) Véhicules municipaux - Tarifcation
- 12) Aqueduc / égout**
- a) Plan d'intervention 2006 – Mise à niveau
 - b) Domaine St-Cyrille – Phase II; acceptation provisoire
- 13) Service incendie & sécurité publique**
- a) Préventionniste – Ouverture de poste

- b) Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q.) - Intervention; désignation
- c) Rapport des sorties – Octobre 2011
- d) Citerne # 2 – Livraison
- e) Saint-Lucien – Entente de service; révision

14) Office municipal d'habitation (OMH)

- a) Budget 2012 – Rapport d'approbation; dépôt

15) Loisirs & Commandites

- a) AirMédic - Commandite
- b) Société de l'aréna – Procès-verbal (.../2011); dépôt **(reporté)**

16) Certificat de disponibilité C-12/11

17) Période de questions

18) Correspondance

19) Levée de l'assemblée

2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION

1512.11.11

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. CONSEIL

a) Rapport du maire

- Chambre de commerce Drummond; conférence de Mme Jutras
- Dossier eau potable/alimentation; suivi
- Héma-Québec; bénévolat; reconnaissance
- Forum développement durable; Victoriaville
- GRAMI – Tournoi de curling

b) Déclarations d'intérêts pécuniaires 2012

Avis est donné par le directeur que toutes les déclarations d'intérêts pécuniaires ont été reçues.

c) Maire suppléant – Nominations **(reporté)**

d) Rapport du maire 2010-2011-2012

Monsieur Lafond fait lecture du rapport du maire concernant la situation financière, les réalisations et les orientations municipales pour les années 2010, 2011 et 2012.

1513.11.11

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le rapport du maire tel que présenté et d'en faire la diffusion dans la prochaine édition du journal communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

a) Procès-verbal du 3 octobre 2011 – Adoption

1514.11.11 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu que le procès-verbal du 3 octobre 2011 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. COMPTABILITÉ

a) **Factures d'achats, déboursés directs, dépenses pré-autorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Octobre 2011**

1515.11.11 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses pré-autorisées, la rémunération globale et remboursement des dépenses du mois d'octobre 2011, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats :	72 002,07 \$
Déboursés directs :	275 627,89 \$
Dépenses pré-autorisées :	8 956,36 \$
Remboursement des dépenses :	659,00 \$
Rémunération globale :	57 715,10 \$

Total : 414 960,42 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) **Taxe de non-résidants**

b.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 1139.02.11 concernant la participation municipale dans le dossier;

1516.11.11 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu d'acquitter les frais relatifs au remboursement de la taxe de non-résidants pour des activités de 2011, selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 1 203,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Aide aux familles – Couches de coton

c.1) Remboursement

Considérant l'énoncé de la résolution # 338.08.08 concernant la participation municipale dans le dossier;

1517.11.11

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Steve Lambert

Il est résolu de verser à titre de compensation municipale la part des frais associés à l'achat de couches de coton effectué en 2011, et ce, selon la liste déposée et pour un montant total de 109,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

d) Indicateurs de gestion 2010 - Dépôt

Dépôt du rapport transmis au ministère des Affaires municipales est fait. Avis est donné que le document est disponible pour consultation sur le site Web de la municipalité.

Copie est remise aux membres du conseil.

e) Recyc-Québec – Audit/rapport; dépôt

Dépôt du rapport préparé par la firme de vérification comptable Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l concernant le coût net de la collecte sélective des matières recyclables de la municipalité pour Recyc-Québec est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

a) Comité du personnel

a.1) L. Gervais – Confirmation d'embauche

Considérant la résolution # 1321.06.11 confirmant l'engagement de M. Luc Gervais;

Considérant que la période de probation de quatre cent quatre-vingts (480) heures prévue à la convention collective est complétée;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics sur le dossier (Réf. : p.-v. trav. publics 31/10/2011, p.3);

Considérant l'avis donné par le comité du personnel sur le dossier;

1518.11.11

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- de confirmer l'engagement de monsieur Luc Gervais à titre de journalier temporaire;

- d'appliquer pour ce poste les conditions de travail prescrites à la convention collective et de fixer la rémunération horaire à 15,87 \$ (échelon # 4 – convention collective), le tout étant rétroactif à la date de fin de la période de probation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Coop de solidarité santé Robert-Verrier (reporté)

c) Formations - Autorisations

c.1) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) – Formation sur l'éthique; rappel

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 1238.04.11 concernant l'inscription des élus à la formation donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités;

Rappel est fait aux membres du conseil intéressés de donner leur nom au directeur général pour fins d'inscription.

c.2) Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) - Formation sur la tarification; autorisation

1519.11.11

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (74,05 \$/pers. taxes incluses) pour le directeur général à la conférence Web donnée par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) sur la tarification en octobre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

c.3) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) - Formation sur la sélection des fournisseurs

1520.11.11

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (79,75 \$/pers. taxes incluses) pour le directeur général à la conférence Web donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) sur la sélection des fournisseurs en novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

d) Carte électorale - Réforme; appui

Attendu que la Commission de représentation électorale (CRE) propose une transformation majeure de la carte électorale du Québec (86 circonscriptions seront touchées);

Attendu que l'égalité du vote des électeurs n'est pas le seul critère à considérer afin d'assurer le caractère collectif de la représentation;

Attendu que le CRE, par les limitations du cadre législatif maintient le "statu quo" quant au nombre de députés afin de respecter les limites des MRC et des régions administratives;

Attendu que de nombreuses municipalités seront déchirées en deux voir trois circonscriptions électorales différentes;

Correction
Référence

(résol. 1549.12.11)

Attendu que les nombreux discours entourant la carte électorale du Québec semblent unanimes et qu'il ~~fait~~ **faut** réformer en profondeur la Loi électorale du Québec;

1521.11.11

Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu de demander à l'Assemblée Nationale :

- de suspendre immédiatement les travaux de la Commission de la représentation électorale du Québec;
- nous exigeons de l'Assemblée Nationale : De revoir et corriger en profondeur la Loi électorale du Québec afin de mieux harmoniser les limites des circonscriptions avec celles des régions administratives et des MRC de la région;
- qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Drummond et au Député du comté de Richmond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

e) Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Adhésion 2012

1522.11.11

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu de ne pas donner suite à la proposition d'adhésion faite par la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

f) Pluies du 28/08/2011 - Réclamations; bilan

Avis est donné par le directeur que trois réclamations ont été reçues et transférées à l'assureur. Après analyse, l'assureur nie la responsabilité municipale dans ces dossiers.

Avis a été donné aux requérants.

g) Domaine de l'Érablière – Patinoire

Dépôt d'une pétition pour l'installation d'une patinoire dans le Domaine de l'Érablière est fait.

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics sur le dossier (Réf. : p.-v. trav. publics 31/10/2011, p. 2);

Avis est donné par M. Lavigne que des vérifications supplémentaires étant requises, les discussions sur le dossier sont reportées aux rencontres pour la préparation du budget 2012.

h) Commission scolaire des Chênes – Plan triennal 2012-2015; dépôt

Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour 2012-2015 préparé par la Commission scolaire des Chênes est fait.

Avis est donné par le directeur que la municipalité a jusqu'au 2 décembre 2011 pour faire ses commentaires sur le dossier.

i) Tourisme Centre-du-Québec – Adhésion 2012

1523.11.11 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'adhésion faite par Tourisme Centre-du-Québec pour l'année 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

j) Commission scolaire des Chênes – Nouvelle école; suivi (reporté)

k) Véhicules lourds – Comité de citoyens; orientations

1524.11.11 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- de désigner MM. Daniel Lafond et Sylvain Baron comme représentants de la municipalité sur le comité;
- de demander aux représentants des citoyens de fournir au directeur général les noms et coordonnées des citoyens appelés à participer audit comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

l) Municipalité Sainte-Justine-de-Newton – Demande d'appui

1525.11.11 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'appui formulée par la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton concernant la mise en place d'un site « facebook » "Les Ruraux du Québec".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

m) Fondation Sainte-Croix/Hériot – Cocktail-bénéfice

1526.11.11 Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (125 \$/personne) pour Messieurs Daniel Lafond et Sylvain Baron au cocktail-bénéfice de la Fondation Sainte-Croix/Hériot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

a) Règl. # 229-19 – Article 2.3.3.2/modification; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 229-19 lequel a pour objet de modifier les dispositions de l'article 2.3.3.2 concernant l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation notamment pour les ventes-débarras.

b) Règl. # 230-161.1 – Vente-débarras et fossés de rue; modification

b.1) Projet (reporté)

b.2) Avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 230-161.1 lequel a pour objet de modifier l'énoncé des articles 3.8.18 concernant les activités temporaires et d'abroger les articles 3.8.24 et suivants concernant la dimension minimale des accès aux lots, le type et la dimension des ponts et ponceaux à installer ainsi que les normes relatives à la fermeture des fossés de rue.

c) Règl. # 231-10 – Fossés de rue/modification; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Steve Lambert de l'adoption prochaine du règlement # 231-10 lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.17.1 concernant la mise en forme des rues notamment, l'obligation de fermer les fossés longeant celles-ci, et d'ajouter les articles 4.2.4.19 et suivants concernant la dimension minimale des accès aux lots, le type et la dimension des ponts et ponceaux à installer ainsi que les normes relatives à la fermeture des fossés de rue.

d) Règl. # 400-1 – Cours d'eau Norbert-Allie; branches 1 et 2; article 2; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 400-1 lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2 relatif à la répartition des coûts pour préciser que cette dernière sera faite en fonction du nombre de mètres linéaires de bande riveraine possédée.

e) Règl. # 407 – Aqueduc-égout/réserve financière; adoption

1527.11.11

Sur proposition de Sylvain Jacques
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter le règlement # 407 lequel a pour objet de créer une réserve financière pour couvrir les dépenses relatives à l'entretien et au remplacement des infrastructures d'aqueduc et d'égout ainsi qu'à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

f) Règl. # 409 – Code d'éthique et de déontologie; adoption

1528.11.11 Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'adopter le règlement # 409 lequel a pour objet de définir les règles d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil municipal de même que les mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

g) Règl. # 410 – Travaux publics/tarification; adoption

1529.11.11 Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'adopter le règlement # 410 lequel a pour objet de préciser les tarifs applicables pour des interventions du Service des travaux publics sur des propriétés privées ou à la demande de contribuables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. URBANISME - DOSSIERS

a) Permis de construction – Octobre 2011

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour la période d'octobre 2011 et du comparatif avec l'année 2010 pour la même période est fait.

Copies sont remises aux membres du conseil.

b) MRC de Drummond – Schéma d'aménagement; demande de modification

Considérant le manque d'espaces pour rencontrer les besoins résidentiels, commerciaux et industriels prévus;

Considérant que la municipalité n'a plus d'espaces industriels disponibles dans son périmètre d'urbanisation actuel;

Considérant qu'il y a lieu d'ajuster ledit périmètre avec la délimitation de la zone blanche regroupant les secteurs village, route 122, domaine Hébert et des Bouleaux;

Considérant que la municipalité est prête à inclure au territoire agricole, tel que défini par la Commission de protection des terres agricoles, des terres sises dans le rang 3 de Simpson et utilisées à des fins agricoles;

Considérant les demandes reçues pour l'ouverture d'une nouvelle rue dans le domaine du Chevreuil et les démarches faites dans ce dossier depuis 2006;

1530.11.11

Sur proposition de Sylvain Baron
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter tel que déposé le rapport préparé par Monsieur Pierre Mailhot, urbaniste, sur les besoins en espace de développement pour la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- d'en transmettre copie à la MRC et de lui demander :
 - de modifier les dispositions du schéma d'aménagement et du règlement de contrôle intérimaire pour tenir compte des besoins et des densités de développement prévus par la municipalité;
 - d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation aux limites de la zone blanche regroupant les secteurs village, route 122, domaine Hébert et des Bouleaux;
 - de permettre, dans le cadre d'un processus d'inclusion/exclusion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), l'échange de terrains lesquels seront utilisés à des fins résidentielles, commerciales et industrielles notamment le long de la route 122 et sur le chemin Émilien-Laforest;
- de permettre dans la zone d'affectation agro-forestière, l'agrandissement du domaine du Chevreuil sur une partie du lot 10-P, et ce, dans un contexte de continuité du développement et de consolidation du secteur incluant le territoire contigu de Drummondville;
- de rencontrer les membres du comité d'aménagement et du comité consultatif agricole pour faire le point sur ces demandes;
- de recevoir copie des motifs justifiant les positions prises dans le cadre des recommandations faites par les comités et des décisions rendues par le conseil des maires sur ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

10. URBANISME - PIIA

a) C. Albert - 50 Saint-Damase; bâtiment accessoire

Considérant les positions municipales prises dans le dossier (Réf. : résol. municipales # 1287.05.11 et 1431.08.11);

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme suite à la nouvelle demande présentée par madame Albert (Réf. : p.-v. urb. résol. # 63.09.11);

Considérant les informations reçues de Monsieur Côté, urbaniste, sur le dossier et les discussions menées avec la requérante lors de la rencontre du 11 octobre 2011;

Considérant que le projet tel que réalisé rencontre les exigences minimales des objectifs et critères énoncés par la municipalité dans le programme d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

1531.11.11 Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de ne pas entériner la recommandation faite par le comité consultatif sur le dossier;
- de permettre l'installation d'une porte-jardin avec garde de corps au premier étage du garage tel que demandé par la requérante.

M. Jacques (contre)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

b) Règl. # 321-2 - PIIA; article 3.2.1/modification; avis de motion

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 321-2 lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 3.2.1 relatif aux objectifs et critères affectant les bâtiments accessoires sur les propriétés classées PIIA-1 et PIIA-2.

11. TRAVAUX PUBLICS

a) Comité des travaux publics (31/10/2011)

a.1) Club de motoneige ARDAD - Autorisation

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. trav. publics 31/10/2011 p. 2);

1532.11.11 Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'autoriser la demande présentée par le club ARDAD concernant les différentes traverses de chemin public de la municipalité, et ce, telles que décrites dans la lettre du 27 septembre 2011;
- d'informer le comité organisateur qu'il revient à l'organisme de s'assurer de la sécurité et de la visibilité des usagers à l'approche des différentes traverses de chemin et qu'il doit prendre les dispositions pour limiter l'accumulation de neige pouvant nuire à la circulation des véhicules automobiles;
- d'informer le comité organisateur que l'achat et l'installation de la signalisation nécessaire peuvent être faits par la municipalité mais que l'ensemble des coûts incluant le temps homme sera facturé à l'organisme;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.2) Usine de filtration – Fournisseur d’hypochlorite de sodium (reporté)

a.3) Véhicules incendie et travaux publics – Entretien mécanique

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. trav. publics 31/10/2011 p. 4);

1533.11.11

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- que l'entretien mécanique de base communément désigné comme de la "petite mécanique" soit dorénavant réalisé en régie par le personnel des travaux publics;
- que la directive s'applique aux véhicules du Service des incendies de même qu'aux véhicules et aux équipements du Service des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.4) Citernes incendie - Récupération

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. trav. publics 31/10/2011 p. 4);

1534.11.11

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que des vérifications soient faites pour transformer/modifier les citernes incendie de 1973 en camion nettoyeur. Le cas échéant, qu'un estimé de coût soit fait et soumis au prochain comité des travaux publics;
- qu'advenant l'impossibilité de modifier lesdits camions, une évaluation du prix de vente soit demandée;
- que rapport soit fait à une prochaine séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

a.5) Route Houle - Ponceau; remplacement

Considérant l'énoncé de la résolution # 1497.10.2011 concernant le remplacement d'un ponceau sur la branche # 14 du cours d'eau des Généreux suite à des travaux du MTQ sur la route 255;

Considérant les discussions menées avec les représentants du ministère des Transports sur le dossier et l'entente prise quant à l'installation des tuyaux;

Considérant l'estimé de coût reçu pour l'achat d'un tuyau et l'autorisation donnée par le directeur général;

Considérant la recommandation faite par le comité des travaux publics (Réf. : p.-v. trav. publics (31/10/2011) p. 5);

1535.11.11

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- d'entériner la démarche faite par le directeur des travaux publics;
- d'autoriser le paiement à la firme DMA inc. d'une somme de 2 100 \$ plus taxes pour l'achat d'un tuyau de 1600 mm de diamètre et d'une longueur de 9 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Véhicules municipaux - Tarification

Considérant les dispositions du règlement # 410 concernant la tarification d'interventions faites par le personnel des travaux publics;

1536.11.11

Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu de fixer les tarifs suivants pour l'utilisation des véhicules et de la machinerie :

- | | |
|--------------------------|-------------|
| - tractopelle (pépine) : | 85 \$/heure |
| - camion 6 roues: | 50 \$/heure |
| - camion 10 roues : | 50 \$/heure |
| - camionnette : | 50 \$/heure |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. AQUEDUC / ÉGOUT

a) Plan d'intervention 2006 – Mise à niveau

1537.11.11

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter tel présenté le plan d'intervention révisé par le groupe EXP concernant les infrastructures d'aqueduc et d'égout.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Domaine St-Cyrille – Phase II; acceptation provisoire

Considérant la recommandation faite par le groupe Génivar en date du 1^{er} novembre 2011;

Considérant l'absence de déficiences sur les ouvrages;

1538.11.11

Sur proposition de Gilles Vallières
Appuyée par Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'accepter le document relatif à l'acceptation provisoire tel que présenté par le groupe Génivar pour la phase II du projet de développement domiciliaire du Domaine St-Cyrille;
- d'autoriser le directeur général ou le directeur des travaux publics à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents inhérents au dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

a) Préventionniste – Ouverture de poste

Considérant l'énoncée de la résolution municipale # 1506.10.11 concernant l'ouverture d'un poste de préventionniste;

Avis est donné par le directeur que les procédures ont été faites et que la date limite pour postuler est fixée au 15 novembre 2011 à 16 h 30.

Rapport sera fait à un prochain conseil.

b) Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q.) - Intervention; désignation

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* du Québec, chaque municipalité est responsable de la sécurité civile sur son territoire;

Considérant que l'article 22 de cette Loi prévoit qu'afin d'atteindre les "objectifs de protection à l'égard des risques, des catégories de risques ou de tout ou partie du territoire qu'elle précise", le schéma de couverture de risque d'une autorité locale ou régionale peut établir une "coopération avec (...) des organismes communautaires ou des associations agissant en sécurité civile";

Considérant que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover est une municipalité cotisante du Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q.);

Considérant que cette cotisation lui donne plein droit de bénéficier de tous les services dispensés par cette organisation, en tout temps et toutes circonstances le justifiant;

Considérant que ces services incluent de façon non-exhaustive et non-limitative : périmètres de sécurité, ordre public, contrôle routier, recherche de personnes, aide aux sinistrés, premiers soins, surveillance clinique des intervenants d'urgence, évacuation, assistance technique aux intervenants d'urgence, éclairage d'urgence, ...;

Considérant que plusieurs personnes et organismes en autorité sont susceptibles d'intervenir sur le territoire de la municipalité et de devoir prendre les mesures requises pour en assurer les divers aspects de la sécurité civile;

Considérant que ce recours aux services du S.I.U.C.Q. ne génère aucun frais autre que ceux prévus à l'entente liant les deux parties;

Considérant que le S.I.U.C.Q. se réserve le droit d'établir les priorités et d'accepter ou refuser les demandes de service reçues en fonction de ses compétences, de son mandat ou du niveau de dangerosité pour ses membres et

que dans tous les cas, le demandeur est rapidement informé de la décision et de sa justification;

1539.11.11 Sur proposition de Pierre Lavigne
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu que la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover autorise les intervenants désignés suivants à faire appel au Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec (S.I.U.C.Q.) lors de toute situation le requérant et survenant sur son territoire, en tout temps, sans autre autorisation de la municipalité.

Les intervenants désignés sont :

- Dirigeants municipaux :
 - o Maire ou substitut
 - o Directeur général ou substitut
 - o Représentant des travaux publics ou substitut
- Représentants en autorité des Services d'incendie;
- Représentants en autorité des Services policiers (Sûreté du Québec, Police du CN, Gendarmerie Royale du Canada);
- Représentant en autorité des Services ambulanciers;
- Représentant en autorité d'une agence ou d'un ministère du Gouvernement du Québec;
- Représentant en autorité d'une agence ou d'un ministère du Gouvernement du Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

c) Rapport des sorties – Octobre 2011

Avis est donné par le directeur qu'il n'y a eu aucune sortie du Service incendie en octobre.

d) Citerne # 2 - Livraison

Avis est donné que le directeur du Service incendie a pris livraison le 25 octobre 2011 du camion citerne # 2.

e) Saint-Lucien – Entente de service; révision

Considérant l'énoncé de la résolution # 1508.10.11 concernant la révision de l'entente de service relative à la protection contre les incendies;

1540.11.11 Sur proposition de Steve Lambert
Appuyée par Gilles Vallières

Il est résolu :

- de remplacer l'énoncé de l'article 14.1 de l'entente conclue avec la municipalité de Saint-Lucien par le suivant :

« 14.1 Contribution annuelle de base

Pour les exercices financiers 2012 et suivants :

Comptes courants :

Soixante-quinze (75%) de la contribution annuelle de base telle que définie à l'article 7.1 est payable dans l'année.

Cette contribution est répartie en douze (12) versements égaux payables le 15 de chaque mois.

Solde dû :

Sur la base des dépenses réelles telles qu'établies aux états financiers de l'exercice visé, un solde dû pourra être réclamé ou un excédent pourra être versé par Saint-Cyrille-de-Wendover.

L'ajustement sera payable dans les trente (30) jours de la demande de paiement présentée. »

- de soumettre le dossier à la municipalité de Saint-Lucien pour analyse et approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

a) Budget 2012 – Rapport d'approbation; dépôt

Dépôt du budget 2012 de l'Office municipal d'habitation de St-Cyrille approuvé par la Société d'habitation du Québec (SHQ) est fait. Monsieur Jacques en fait le résumé.

15. LOISIRS & COMMANDITES

a) AirMédic - Commandite

1541.11.11

Sur proposition de Marthe Garneau
Appuyée par Sylvain Baron

Il est résolu de ne pas donner suite à la demande d'aide financière présentée par l'organisme AirMédic.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Société de l'aréna – Procès-verbal (00/00/2011); dépôt (reporté)

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ C-12/11

Je, soussigné, Mario Picotin, directeur général/secrétaire-trésorier, certifie par les présentes que la municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses décrites ci-dessus mais, au besoin, le conseil pourrait être appelé à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre. Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit ou de fonds réservés.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 7 novembre 2011

Mario Picotin
Directeur général/Secrétaire-trésorier

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- A. Laurin
 - Item 8g) Règl. # 410 – Tarification/explication
- G. Boisvert
 - Rue Saint-Louis – Véhicules lourds; frein moteur

18. CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance est fait.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Signé :

Maire

Directeur général/Sec-trésorier